



Abeille Solidaire - Contrat d'engagement saison 12

octobre 2020 – avril 2021

Entre l'adhérent de l'association La Courgette Solidaire,
AMAP L'Abeille Solidaire - 93260 Les Lilas, ci-dessous

Nom Prénom :

et l'apiculteur :

Rémi GAMET
Ruchers des 3 Vallées
Hameau de Rochemort
77620 BRANSLES

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amaps.

Engagements de l'adhérent

- **Pré-financer la production apicole sur la saison 2020-2021, en approvisionnant son « compte » de la somme évaluée pour sa consommation sur l'année (prix du kg entre 11 et 18€ selon le type de miel). Ce qui permet à l'apiculteur d'avoir des fonds pour produire son miel et exercer son activité.** Le compte pourra être rechargé en cours de saison, toutefois cela alourdit les charges de gestion de l'équipe bénévole.
- Participer si nécessaire à l'organisation d'une des trois distributions (si l'équipe a besoin de renfort, un appel sera fait par mail)
- Participer à la journée Porte ouverte (si elle est proposée par l'apiculteur)

Engagements du producteur

- Livrer des produits de la ruche et ses dérivés respectant le mode de production en agriculture biologique (certification AB).
- Assurer une livraison 3 fois par an (a priori octobre, décembre et mars), si la production le permet.

Engagement commun

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet <http://www.lacourgettesolidaire.fr/> - rubrique Abeille Solidaire, et par mail.

Contrats proposés

- 4 types de contrats sont proposés en fonction de la consommation estimée sur 1 saison
- L'adhérent pourra prendre les produits qu'il souhaite parmi ceux proposés par le producteur: miels, pollen, propolis, pain d'épices, et d'autres produits (cire, bougies, encaustique) selon la saison.
- Une comptabilité exacte sera tenue à chaque distribution, le solde sera émargé par l'adhérent et le producteur. Pour connaître votre solde, faire une demande à adeline.coulanges@wanadoo.fr ou **voir sur le site en vous connectant avec vos identifiant/mot de passe.**
- En fin de saison, le solde du préfinancement n'est pas remboursé mais pourra être soldé par des produits ou reporté sur un nouveau contrat la saison suivante. Pour en bénéficier, il faudra être à jour de l'adhésion à l'association la Courgette Solidaire (adhésion valable 1 an).

Modalités d'inscription

- **Adhésion de 10 euros** (si votre adhésion date de plus d'1 an) : **sur le site HelloAsso** ou par chèque à l'ordre de la Courgette solidaire.
- 1 ou 2 chèque(s) à l'ordre de Rémi Gamet, selon le contrat choisi
- Le contrat d'engagement renseigné (coordonnées complètes, adresse e-mail très lisible) et signé.
- Si **contrat papier** **envoyer le contrat en deux exemplaires et les chèques** à Adeline Coulanges, 2 rue du 11 novembre 1918. 93260 Les Lilas (par courrier, boîte aux lettres non accessible directement), ou les déposer au local de l'Amap dans une enveloppe à votre nom.
- Si **contrat électronique** (fichier pdf modifiable), **envoyer le fichier par mail** à adeline.coulanges@wanadoo.fr avec en objet "Contrat Abeille - Nom Prénom" et déposer les chèques au local de l'Amap dans une enveloppe à votre nom.
- Un accusé de réception sera envoyé par mail.

